



MICHELIN
INFLATABLE SOLUTIONS

PANAFOOT



NOTICE D'UTILISATION



Ce dossier contient l'ensemble de nos préconisations afin de vous guider dans l'utilisation de votre nouveau produit MICHELIN Inflatable Solutions.

Nous vous recommandons de le lire avec la plus grande attention lors de votre première utilisation, et de vous y référer au moindre doute.

Notre équipe commerciale reste bien entendu à votre disposition pour toute indication supplémentaire (e-mail : commerce@inflatable.michelin.com)





SOMMAIRE

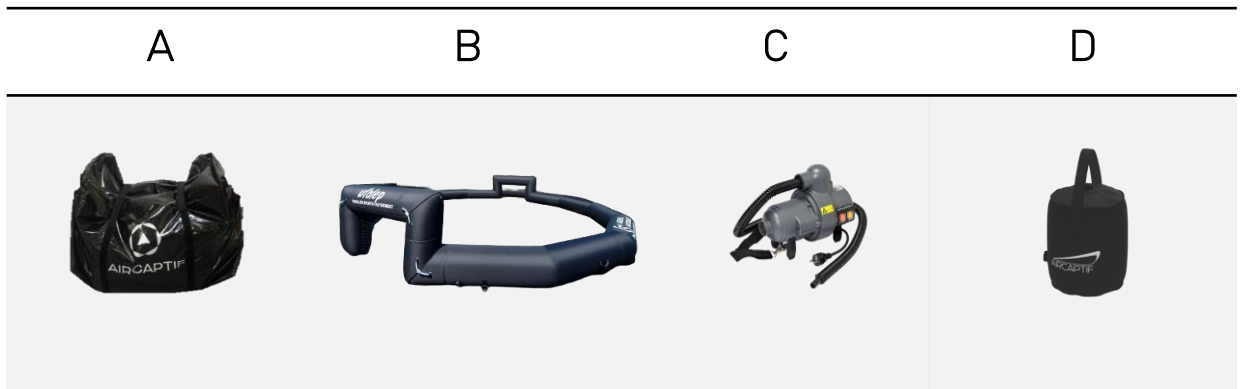
| | |
|--|----|
| I. Vérification du contenu de la livraison | 4 |
| II. Légende | 5 |
| III. Caractéristiques | 6 |
| IV. Installation | 7 |
| V. Démontage | 9 |
| VI. Entretien | 10 |
| VII. Conditions de garantie | 12 |



I - VÉRIFICATION DU CONTENU À LA LIVRAISON

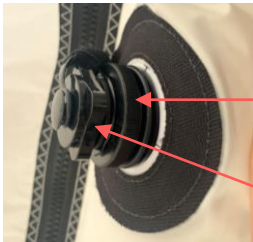
Éléments inclus dans un KIT :

- 1x sac de transport (A)
- 1x structure gonflable (B)
- 2x pompe haut débit (C)
- 4x sacs de lestage (D)



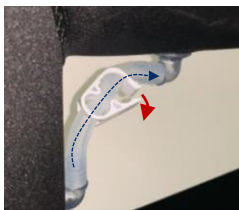


II - LÉGENDE

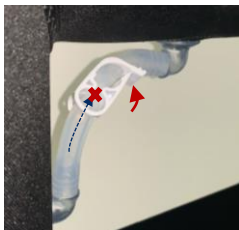


Couronne inférieure pour dégonfler

Couronne supérieure : bouchon avec anti-retour pour gonfler



« Clamp » ouvert : laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé : ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)

5



Anneau de haubanage



Pompe
(avec bouton pour démarrer le gonflage et bouton « *boost* » pour accélérer le gonflage)



III - CARACTÉRISTIQUES

| Panafoot | |
|-------------------------------|--------|
| Dimensions intérieures | 6,50 m |
| Dimensions extérieures | 7,50 m |
| Hauteur maximale | 1,13 m |
| Poids | 26 kg |

6



IV - INSTALLATION

Le temps d'installation est d'environ 15 minutes, gonflage compris.

1. Sortir la structure de son sac



2. Déplier et étaler la structure gonflable au sol



3. Fermer tous les bouchons

- ✓ Refermer tous les bouchons présents sur la structure.



4. Ouvrir tous les « clamps » (pinces sur les tuyaux)

- ✓ Assurez-vous que tous les « clamps » sont ouverts.

A l'intérieur de chaque structure se trouvent plusieurs boudins gonflables connectés entre eux par des tubes que l'on peut fermer à l'aide de pinces appelées « clamps ». L'ensemble forme le **système « OnePump »**.

Ce système vous permet de gonfler le module en un unique point (quand les « clamps » sont ouverts), mais aussi de bloquer la propagation d'une éventuelle perte de pression sur l'un des boudins (quand les « clamps » sont fermés).



« Clamp » ouvert

Laisse passer l'air (position au gonflage/ dégonflage)



« Clamp » fermé

Ne laisse pas passer l'air (position lorsque la structure est gonflée)



IV - INSTALLATION

5. Gonfler la structure

- ✓ Dévisser deux bouchons positionnés de chaque côté de la structure et y connecter une pompe à chacun.



- ✓ Lancer le gonflage en appuyant sur le mode « *main motor* » de la pompe (bouton jaune), laisser l'air se propager durant 1 à 2 minutes.
- ✓ Puis appuyer sur le mode « *boost* » de la pompe (bouton rouge) pour accélérer le gonflage.



8

- ✓ Laisser la structure se gonfler pendant une dizaine de minutes.



- ✓ Lorsque la structure est suffisamment rigide, arrêter et retirer la pompe.
- ✓ Refermer les bouchons.





V – DÉMONTAGE

1. Dégonfler la structure

Ne surtout pas utiliser la pompe pour dégonfler la structure sous peine de d'endommager la chambre à air présente à l'intérieur.

- ✓ Ouvrir toutes couronnes inférieures des bouchons et laisser la structure se dégonfler seule.

2. Plier la structure

Ne pas sauter ou s'allonger sur les structures pour les dégonfler.

- ✓ Replier la structure sur elle-même.
- ✓ Ranger la structure dans son sac.



VI – ENTRETIEN

1- Usages comportant des risques

- ✓ Ne pas utiliser de machine ou de matériel coupant à proximité de la structure, sous peine de l'endommager.



- ✓ Ne pas utiliser de lestage abrasif (parpaing, pierre, métal), sous peine d'endommager prématurément le périmètre de l'abri.



10

- ✓ Ne pas mettre en contact l'abri avec des produits inflammables ou corrosifs, sous peine d'endommager la structure.





VI – ENTRETIEN

2- Conseils d'entretien

Les couvrants doivent être pliés de manière appropriée afin de conserver leurs propriétés d'étanchéité et d'éviter les dégâts durant le stockage.

Vous pouvez laver la structure au jet d'eau (éviter le lavage sous pression). Vous pouvez utiliser des agents doux : savon, produits vaisselle...

Attendre que la structure sèche avant de la ranger dans son sac de transport.

Le gonflage est garanti 48H. Avant chaque utilisation, vérifiez le gonflage.

Un kit de réparation est inclus dans votre PACK. En cas de fuite sur une chambre à air, enlever cet élément de la manche textile en prenant garde à ses attaches placées aux extrémités.

11

Ces attaches « œillets » prennent la forme de capuchons en plastique transparent.

Avec de l'alcool à 90°, nettoyer la zone de la fuite puis laisser sécher 1min. Appliquez enfin le patch autocollant en tendant bien le boudin. Presser avec des mouvements de va et vient le patch afin de le faire adhérer, puis replacer le boudin dans la manche textile, en fixant bien les extrémités.

Pour s'assurer de la conformité de la réparation, effectuer un premier gonflage en isolant le boudin fraîchement réparé du reste de la structure.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

La garantie MICHELIN Inflatable Solutions est d'une durée d'un (1) an.

Cette garantie concerne les défauts suivants :

- ✓ Fuites sur une soudure défectueuse.
- ✓ Décollement d'une valve ou fuite au niveau d'une valve.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation ou résultant d'une cause externe comme :

- ✓ Usure normale des composants.
- ✓ Détériorations dues à une agression extérieure.
- ✓ Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage) chute d'arbre etc.

12

Pour bénéficier de la prise en charge de la garantie, merci de nous envoyer une photo du produit avec la référence ou copie de votre facture à :

commerce@inflatable.michelin.com

Il est rappelé que la garantie commerciale ne vous prive pas des dispositions relatives à la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code Civil) ou la garantie légale de conformité (L211-1 et suivant du Code de la Consommation)

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : Nom et adresse de l'expéditeur Nom et adresse de l'utilisateur N° de notre bon de livraison, facture, devis, dimensions de l'abri, causes du retour.





VII – CONDITIONS DE GARANTIE

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- ✓ bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- ✓ peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- ✓ est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Par ailleurs, le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

13

Article L. 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »